Affiché le

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

> Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice: 47

Membres présents : 41

DELIBERATION n° 2020 - 4 – 39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 juillet, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, DURANTEAU, Christine BERNARD, DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Christophe CHABOT, Philippe MOREAU, Béatrice JUSTIN, Alain MAHIET, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET/ Philippe MOREAU à Jean SOYER / Alain MAHIET à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER

Monsieur Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2019

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le 0 5 AOUT 2020 ID: 085-200023778-20200730-DL_2020_4_39-DE

L'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale fasse l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-37, Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

<u>Article unique</u> : PREND acte du bilan des acquisitions et cessions foncières 2019 tel qu'il est présenté ci-après.

Budget Principal

Nature	Acquisitions	Cessions	Informations Complémentaires
Ensemble immobilier sur terrain de 1 734m² au 120 rue Georges Clémenceau 85270 Saint Hilaire de Riez		280 000,00 €	Parcelle BW 85 00ha17a34ca
TOTAL		280 000,00 €	

Budget Annexe Zones d'Activités Economiques

Nature	Acquisitions	Cessions	Informations Complémentaires
Terrains de 2 121 m² vendu la SCI LA CROISEE MAIRAND - ZAE La Croisée Mairand à LA CHAIZE GIRAUD		26 724,60 €	Parcelle AH 218 de 00ha11a74ca Parcelle AH220 de 00ha09a47ca
Terrain de 1 756 m² vendu à la SCI LES TROIS « T » ZAE La Maubretière à ST REVEREND		38 632,00 €	Parcelle B 2350 de 00ha17a56ca
Terrain de 1 226 m² vendu à la SARL VELOCAR – ZAE Le Fief du Moulin à ST MAIXENT SUR VIE		14 712,00 €	Parcelle B 1032 de 00ha12a26ca
Terrain de 2 841 m² vendu à la SCI GEFF – ZAE La Fraignaie à LE FENOUILLER		73 866,00 €	Parcelle AV 164 de 00ha28a41ca
Terrain de 1 321 m² vendu à la DUCLÉ – ZAE La Maubretière à SAINT REVEREND		29 062,00 €	Parcelle B 2353 de 00ha13a21ca
Terrains de 392 m² achetés à la commune de Saint Gilles Croix de Vie – La Bégaudière Rue des couvreurs à SAINT GILLES CROIX DE VIE	7 840,00 €		Parcelle AV 215 de 00ha01a87ca Parcelle AW 401 de 00ha02a05ca
TOTAL	7 840,00 €	182 996,60 €	

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

05 AOUT 2020 ===

ID: 085-200023778-20200730-DL_2020_4_39-DE

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

de la transmission au contrôle de légalité le : 05 AUUT 2020

de l'affichage le :

de l'affichage le : 05 Á(III 2020 de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 AOUT 2020 Givrand, 4 août 2020

Le Président.

François BLANCHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.